Université de Paris

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE MASTER 2 PSYCHOLOGIE

Nombre d'heures de stage validant des ECTS (crédits) : La maquette de Master prévoit 500 heures de stage soit 5 demi-journées par semaine (environ 20 heures). Ce stage clinique doit débuter au 1er semestre de l'année universitaire 2021/2022 en liaison avec le TD de supervision et se dérouler sur les 2 semestres.

Date limite pour valider mes heures de stage : Les 500 heures doivent être effectuées avant le 27 mai 2022 pour être créditées en session 1 et avant le 24 juin 2021 pour la session 2. Il est toutefois possible que votre stage se termine au-delà du 24 juin 2022 (ou date de 1ere session) à condition que les 500 heures ait été validées à cette date. La durée totale du stage sera donc supérieure à 500 heures

Où faire votre stage : Dans la structure thérapeutique de votre choix. **Sauf** cabinet, groupe privé et permanences téléphoniques

⚠ • **L'organisme d'accueil et le service peuvent être les mêmes que ceux dans lesquels vous avez fait le stage de Master 1. De la même manière, le tuteur peut être le même MAIS le travail du mémoire devra être différent que celui de l'année dernière.**

- **Votre tuteur doit être obligatoirement psychologue clinicien.**

La gratification : **La gratification est obligatoire pour tout stage de plus de 308 heures.**
Les étudiants inscrits sous le statut de **« formation professionnelle** » donc les étudiants en reprise d'études ne sont pas soumis à la gratification. Les étudiants inscrits sous le statut « **formation initiale »,** devront réaliser les 500 heures de stage dans 2 établissements différents s'ils ne reçoivent pas de gratification.

⚠ **Ces 2 stages doivent se dérouler en parallèle tout au long de l'année universitaire et ne peuvent pas être encadrés par le même tuteur.**

A savoir :

• Aucune dispense n'est autorisée pour les TD de supervision (1h30/semaine) et le séminaire de mémoire. Ces deux TD sont à suivre dès le début de l'année universitaire.

• La validation du stage se fait à la fin de l'année sur la base de :

1. L'assiduité et la participation au TD de supervision
2. L'inscription dans 1 séminaire de mémoire
3. La rédaction d'un mémoire élaboré dans le cadre du séminaire de mémoire et en lien avec le stage clinique
4. La réalisation des 500 heures de stage au terme de la session 1 ou de la session 2
5. L'appréciation du tuteur de stage (prise en compte de l'assiduité et l'implication – cf. carnet de stage)

Au terme du stage : vous devrez remettre un mémoire en lien avec le stage clinique.

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : **FERME (réception sur RDV)**

Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME (réception sur RDV)**

Université de Paris

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE MASTER 2 PSYCHOLOGIE

Le calendrier des stages – Département d'Etudes Psychanalytiques

SEPTEMBRE 2021	OCTOBRE 2021	NOVEMBRE 2021	DECEMBRE 2021	JANVIER 2022
Début septembre 2021 : début de la saisie des conventions 2020/2021. DEUX formulaires à disposition en fonction du statut de l'étudiant : **Sur Pstage** pour les étudiants inscrits sous le régime de la **formation initiale**. **Convention FTLV** pour les étudiants en **Formation Professionnelle (reprise d'études)**. **ATTENTION :** La saisie de la convention ne pourra se faire qu'une fois les inscriptions administratives et pédagogiques effectuées. **Documents nécessaires à la validation de la convention :** -contrat pédagogique -attestation responsabilité civile mentionnant les dates et lieu du stage				
FEVRIER 2022	**MARS 2022**	**AVRIL 2022**	**MAI 2022**	**JUIN 2022**
			Du 16 au 27 mai 2022 : validation des stages session 1(les 200 heures doivent être effectuées à cette date) **Documents nécessaires à la validation du stage :** -Carnet de stage rempli, signé et tamponné par le tuteur -Attestation de fin de stage rédigée, signée et tamponnée par le tuteur de stage (doit informer des heures de stages effectuées, la période du stage et les missions)	**Du 15 au 25 juin 2022** : Validation des stages session 2 (les 200 heures doivent être effectuées à cette date) **Documents nécessaires à la validation du stage :** -Carnet de stage rempli, signé et tamponné par le tuteur -Attestation de fin de stage rédigée, signée et tamponnée par le tuteur de stage (doit informer des heures de stages effectuées, la période du stage et les missions)

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : **FERME (réception sur RDV)**

Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME (réception sur RDV)**

Université de Paris

Bureau des stages et de la professionnalisation
Faculté Sociétés et Humanités
Département d'Etudes psychanalytiques

INSTITUT Humanités & Sciences Sociétés

LE STAGE DE MASTER 2 PSYCHOLOGIE

Pour vous informer :

Le POP (Pole de l'orientation et de la professionnalisation)
POP, F.A.Q spéciale stages –urgence sanitaire : *https://u-paris.fr/faq-speciale-stages/*
Vous pouvez également consulter la page suivante dédiée au stage *:* *https://u-paris.fr/stage-droits-et-obligations/*
Guide des stages MENESR novembre 2018:
https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid32310/guide-pratique-des-stages-etudiants.html

Bureau des stages et de la Professionnalisation
Bâtiment Olympe de Gouges- bureau 413
8 rue Albert Einstein – case 7058 – 75205 Paris Cedex 13

Stage.ep@univ-paris-diderot.fr
01 57 27 65 48 / 01 57 27 63 73

Horaires du bureau :

Lundi : 8h30-12h00 / 14h-15h30
Mardi : 8h30-12h00 / 14 h- 15h30
Mercredi : **FERME (réception sur RDV)**

Jeudi:8h30-12h00/14h-15h30
Vendredi: **FERME (réception sur RDV)**